

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DPE 1006 DF Budget annexe de l'Assainissement – Compte administratif 2013.

MM. Mao PENINOU et Julien BARGETON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif, supplémentaire et décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11 et 12 décembre 2012, des 8, 9 et 10 juillet 2013 et des 14 et 15 octobre 2013 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU au nom de la 4^{ème} Commission et par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits ouverts de l'exercice 2013 avaient été arrêtés à (décision modificative n°1) : 51.462.905,82 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 40.041.574,26 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2012 : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2013 avaient été évaluées à (décision modificative n°1) : 51.462.905,82 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 34.288.371,11 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2012 : 919.322,46 euros

BALANCE

Dépenses : 40.041.574,26 euros
Recettes : 34.288.371,11 euros
Déficit d'exécution 2013 : 5.753.203,15 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2013 : 4.833.880,69 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2013 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) : 91.122.175,46 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 80.713.978,42 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2012 reporté : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2013 ont été évaluées à (décision modificative n°1) : 91.122.175,46 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 85.818.837,86 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2012 reporté : 8.271.229,79 euros

BALANCE

Dépenses : 80.713.978,42 euros
Recettes : 85.818.837,86 euros
Solde d'exploitation 2013 : 5.104.859,44 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2013 : 13.376.089,23 euros

Article 2 : le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 4.833.880,69 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2014.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 13.376.089,23 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R 002) au budget supplémentaire de 2014.